

L'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick FORMULAIRE D'INSCRIPTION – COURS DE PRÉ-LICENCE POUR VENDEURS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1) Les sessions de **formation en classe** sont offertes deux fois par an dont une fois dans le nord et ensuite dans le sud de la province. Cette session de 10 jours sera dispensée soit sur quatre fin de semaines consécutives (1^{ère} et dernière fin de semaine – vendredi, samedi et dimanche de 9h00 à 17h00 ; 2^{ème} et 3^{ème} fin de semaine – samedi et dimanche seulement) ou sur deux semaines consécutives (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).
- 2) Si le cours auquel vous est inscrit doit être annulé du à **une insuffisance d'inscriptions vous aurez le choix de remettre votre inscription au prochain cours disponible ou de demander le remboursement des frais d'inscription. Un frais de traitement de 350\$ plus la TVH sera déduit de tout remboursement de frais de scolarité. Le reste du montant (1250\$ plus la TVH) sera remboursé si la demande est reçue avant la date limite pour soumission d'inscription. (Veuillez consulter le répertoire des cours au www.nbrea.ca).**
- 3) Vous devez écrire **un examen d'une** durée de 3 heures après avoir suivi le cours. Votre participation au cours entier est un pré-requis. (Note minimale de 75%).

Prière de m'inscrire à: \$1860 + TVH (\$2101.80)

INSCRIPTION

Je désire m'inscrire au cours à :

Lieu du cours :

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse électronique :

PAIEMENT

Veuillez faire parvenir le matériel didactique à l'adresse indiquée ci-dessous. (40\$ frais d'expédition, pas de TVH).

Je vais aller chercher le matériel didactique au bureau de l'AAINB à Fredericton. Prière de **na pas** l'expédier.

Visa / Mastercard

Mandat de poste

Chèque certifié

Carte de débit (à nos bureaux seulement)

Carte #:

Date d'expiration :

Nom du titulaire :

POLITIQUE D'ANNULATION

Pour les annulations effectuées jusqu'à 7 jours avant la date prévue du début du cours, un remboursement maximal de 1460,00\$ + TVH sera émis mais tout le matériel didactique est non-remboursable. **Toute annulation doit être reçue par écrit.**

ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR OU PAR LA POSTE À

L'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick

22 rue Durelle, Unité #1

Fredericton, N.-B., E3C 1N8

Téléphone : (506) 459-8055

1-800-762-1677 (N.-B.)

Télécopie : (506) 459-8057

Courriel : info@nbrea.ca

Site Web : www.nbrea.ca